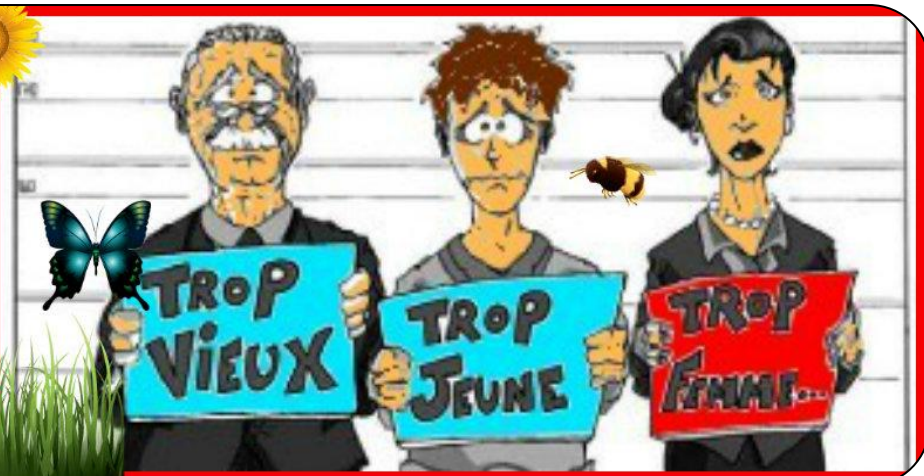


Bulletin CGT
Compiègne
N°4-Mars 2015



Fleur est « in », le règlement est « out » !



La ministre de la Culture Fleur Pellerin est une femme moderne. A ce titre, elle utilise les moyens modernes de communication. C'est en utilisant une application connue de tous les habitués des réseaux sociaux qu'elle a été sans le vouloir à l'initiative d'un buzz sur internet. Lors d'une visite au musée d'Orsay, Madame Pellerin avait photographié un tableau de Bonnard et l'avait publié sur Instagram. Les internautes se sont aussitôt manifestés, arguant que le règlement d'Orsay interdisait les photos. Fleur Pellerin a alors rappelé qu'il existe une charte appelée « Tous photographes ». Depuis les photos sont autorisées à Orsay. Ce qui satisfait le public et les abonnés twitter de Fleur Pellerin.



Mars 2015

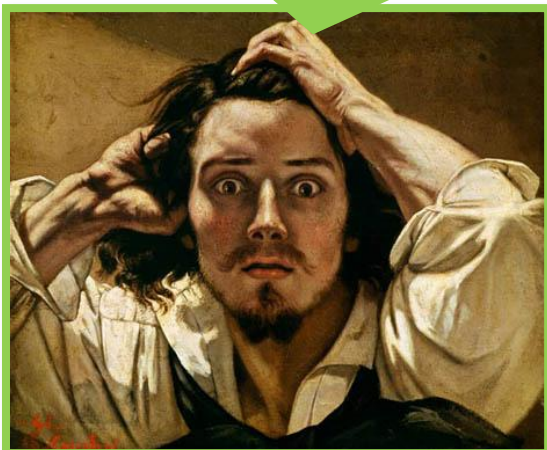
Le 8 mars c'était la journée internationale des droits de la femme. L'opportunité nous est offerte de faire un focus sur les femmes en particulier. La première place est réservée à notre ministre. Elle allie le fait d'être une femme et aussi d'évoquer le printemps rien qu'en lisant son prénom...

Le 21 mars, le printemps est arrivé enfin ! Ce sera l'occasion de parler des AMAP(s)

*Bien sur vous retrouverez aussi la blague de Christophe et bien d'autres choses encore !
 1.2.3 lisez ! ☺*

*Ne me dites pas qu'il a réitéré !???
Arf... et en plus vous l'attendiez...
Voici donc la blague de Christophe :*

Mr et Mme L'étoile polaire ont une
fille, comment s'appelle-t-elle ?
Eléonore !!



Le 25 mars avait lieu la journée internationale de procrastination, nous étions bien décidés à ne rien faire et puis finalement nous nous sommes rappelé que le 26 mars se tenait le CHSCT... nous avons donc quitté les transats (à lire avec le degré d'humour qui nous caractérise !).

Tout ça pour vous dire que vos représentants en CHSCT se tiennent à votre disposition.

La CGT avait nommé deux experts : Brigitte Rocquencourt et Romuald Duchesne.

Nous devons aborder les bonnes postures au travail et quelques petites astuces pour être confort.

Nous reportons ces sujets pour le prochain bulletin et la dernière page du bulletin laissera la part belle aux femmes grâce à un bel article de Brigitte.

Le bulletin pour mars est fini ! Mais nous nous retrouvons très vite dès le 1^{er} avril... enfin non ça c'est un poisson précoce. Ce sera plus fin avril nos retrouvailles ! A très vite !

Les AMAP(s) vous connaissez ?

Pas toujours simple de connaître tous les sigles. Celui-ci pourrait vous paraître plus intéressant que vous ne pouvez le penser.

AMAP signifie Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Le principe de l'association est simple. En adhérant à l'une des nombreuses AMAP qui existent en France les personnes agissent pour favoriser l'agriculture paysanne et biologique.

Certaines de ces AMAP proposent d'être en relation direct avec les producteurs en les récoltant par soi même ou d'autres encore proposent des

paniers pour 20 à 25 euros. Les produits (fruits, légumes entre autres choses) sont frais, récoltés le matin du jour où les

adhérents les récupèrent. L'autre avantage c'est d'avoir de la qualité

biologique, avec une source de nutriments de bien meilleure qualité que des produits dits bio mais qui sont

produits en quantité agro-alimentaire et qui au final mettent du temps à arriver sur les étals des supermarchés.

En participant au maintien de l'agriculture en adhérant à ces AMAP, chacun veille aussi à sa santé. Un bon geste pour soi et pour l'agriculture !

<http://www.reseau-amap.org/>



Pour mettre les femmes à l'honneur en ce mois de mars, je voudrais rendre hommage à Olympe de Gouges qui peut être considérée comme une des pionnières du féminisme français. Elle était à bien des égards très en avance sur son temps et a écrit, en 1791, une déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, une version féministe de la déclaration des droits de l'homme créée en 1789 par les révolutionnaires. Voici, en exemple, quelques articles de cette déclaration qui montrent toute l'audace des convictions d'Olympe de Gouges pour l'époque. Des articles qui font écho encore aujourd'hui à une nécessité de rappeler et d'imposer des égalités qui devraient être acquises depuis longtemps. Ceci nous montre que le chemin est encore long mais que les femmes ne sont pas hommes à se décourager ...

Article premier.

La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression

VI.

La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, & sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, & pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie